CTL du 01 JUILLET 2021

COMPTE-RENDU

La CGT a fait lecture de la déclaration liminaire qui suit :

Le CTL reconvoqué ce 01 juillet 2021 fait l'objet d'un ordre du jour dense, dont une grande partie des points est soumise à avis.

La CGT Finances Publiques 34 est un syndicat, pas un « partenaire ».
Son rôle, et celui de ses élus et représentants, est bien d'assurer la défense collective et individuelle des intérêts des agents des Finances Publiques. Au-delà de ce rôle premier, la CGT Finances Publiques 34 porte des valeurs et un projet de société dans lequel : les services publics sont indispensables, ils sont la richesse de celles et ceux qui n'en ont pas, ils assurent la présence de la République partout sur le territoire, ils réduisent les inégalités, ils ont vocation à rendre notre société plus juste et équitable.

Ce CTL, à l'image de nombreuses instances à la DGFiP depuis de nombreuses années, ne propose que de concerter et donner un avis sur des mesures de recul des services publics et donc de la République. La CGT Finances Publiques 34 est un syndicat représentatif de la DDFIP 34*, et les agents, qui lui donnent mandat, rejettent massivement toutes les contre-réformes de ces dernières années, et en tout premier lieu le NRP et la loi de transformation de la fonction publique.*
Nous vous avons déjà fait valoir notre conception du dialogue social, il ne correspond en rien à ce que nous vivons au rythme effréné de deux CTL par mois à savoir : une simple chambre d'enregistrement sans aucune prise en compte concrète des avis, propositions et votes « contre » des organisations syndicales.

Lors du CTL du 07 mai, nous avons déploré le ***manque d'information à l'égard des agents et des organisations syndicales*** *concernant le mouvement des cadres supérieurs de la Direction à compter du 01/06/2021.*
Le service RH est un interlocuteur essentiel de l'encadrement et des agents*. Nous tenons d'ailleurs à souligner l'implication et le professionnalisme des agents RH qui ne ménagent pas leurs efforts : télétravail, Covid-19, campagne de notation, mutations, … Un changement important est intervenu au pôle RH au 15/06 et là encore personne n'est mis au courant ! Nous espérons, M. Le Directeur, que vous n'oublierez pas de nous prévenir de votre départ.*

Lors du CTL du 31 mai, nous vous avons exposé les difficultés liées aux convocations en audio : prise de parole, qualité d'écoute des débats, utilisation de matériel personnel (téléphone, enceinte). Ce qui était acceptable dans l'urgence sanitaire ne l'est plus au bout de 15 mois ! Malgré vos promesses, nous constatons qu'une fois de plus ce CTL est en audio alors même que des réunions en présentiel (nouveau protocole de télétravail, présentation des plans de relogement de Chaptal) sont organisées dans les services de la DDFIP 34.

La CGT Finances Publiques 34 se montre déterminée à la défense des intérêts collectifs et individuels des agents et des services publics de la DGFiP.
Ce CTL a pour seul objectif la mise en œuvre de reculs des services publics de la DGFiP par la privatisation de missions ou encore la déclinaison du NRP et ces conséquences. Ainsi, la CGT Finances Publiques 34 participe à cette instance uniquement pour exprimer, par son vote, son opposition aux réformes actuelles. Elle n'en espère rien d'autre.

• ORDRE DU JOUR

1 / Approbation du PV du 06 et 12 avril 2021 (pour avis)

Vote **Pour : CGT / Solidaires / FO/ CFTC-CFDT**

2 / Calibrage en emplois B et C des antennes créées au 01/09/2021 (pour avis)

VOTE **CONTRE : CGT / SOLIDAIRES / FO** **POUR : CFTC-CFDT**

Le CTL du 07/05/21 a acté un calibrage, en fonction de la charge de travail, des emplois des SGC Biterrois et Ouest Hérault ainsi que de leurs antennes. Les documents de ce CTL faisaient néanmoins apparaître la mention suivante : *le calibrage définitif des antennes de Lamalou et Capestang sera ajusté à l'issue des entretiens individuels en cours et des mouvements RH locaux des personnels A, B, C au 1er septembre*. Le CTL de ce jour, propose donc un nouveau calibrage.

Vous ne rêvez pas ! Il y a étude de l'emploi en fonction de la charge de travail puis modification suite au mouvement de mutation locale. Vous en trouverez le détail sur le tract « Mouvement NRP au 01/09/21 : le boulot arrive, les agents pas forcément... »
La Direction a indiqué qu'un bilan sur le fonctionnement des antennes sera proposé en CTL, pour information, sous 6 mois.

3 / Transfert de la gestion des ASA dites « vivantes » au SGC Ouest Hérault au 01/09/2021 (pour avis)

Vote **Contre : CGT / Solidaires / FO** **Pour : CFTC-CFDT**

Une **Association Syndicale Autorisée (ASA)** est une association syndicale de propriétaires ayant le statut d'établissement public administratif créé et contrôlé par l'État. Ses membres sont des personnes privées, des personnes morales, et des personnes de droit public (commune ou département). Peuvent faire l'objet d'une association syndicale de propriétaires la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages ou la réalisation de travaux, ainsi que les actions d'intérêt commun, en vue de :

- prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances ;
- préserver, restaurer ou exploiter les ressources naturelles ;
- aménager, entretenir les cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers ;
- mettre en valeur des propriétés.

Leur gestion est assurée par les trésoreries dont elles dépendent géographiquement. La Direction opère **un regroupement de leur gestion au sein d'une structure unique, le SGC OUEST HERAULT (à St Pons)**. Seules les ASA dites « actives » seront transférées. Les ASA en sommeil, c'est-à-dire sans activité réelle depuis 3 ans devront être dissoutes sur demande du Préfet.

Dans l'Hérault, on recense au 1er janvier 2021, 69 ASA actives dont 13 déjà gérées par la trésorerie de St Pons. Il reste donc 56 ASA à transférer vers le SCG Ouest Hérault au 01/09/21. Pour tenir compte de la charge nouvelle et des opérations de gestion de ces 56 budgets, **1 Équivalent Temps Plein (ETP) supplémentaire sera transféré au SGC Ouest Hérault. Cet emploi de catégorie C sera prélevé sur la ligne Direction du TAGERFIP.**

4 / Poursuite de la spécialisation hospitalière au 1/09/2021 (pour avis)

Vote Contre : CGT / Solidaires / FO Pour : CFTC-CFDT

L'opération de transfert de la gestion des Centres Hospitaliers de Bédarieux, Lamalou-les-Bains et Saint-Pons-de-Thomières (gérés respectivement par les trésoreries de Lamalou les-Bains et Saint-Pons-de-Thomières) à la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault (Béziers) s'inscrit dans le cadre de la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) de la DDFIP 34.
Ce point est abordé en CTL, à notre initiative, depuis le début d'année. Nous découvrons dans les documents une appréciation, à la louche, du nombre d'ETP impactés. La charge relative à cette mission représente 23 % de la charge globale des trésoreries de Lamalou et St Pons, **ce qui conduirait au transfert de 4 ETP**. Cependant la Direction indique que cette charge doit tenir compte du nombre d'opérations émargées automatiquement. Ainsi, elle affirme que **95 % des titres de recette sont émargés automatiquement. Les collègues en charge de la mission apprécieront…**
Ce sera donc un transfert de seulement 3 emplois de catégorie B vers la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault (Béziers). 2 B seront prélevés à la Trésorerie de Lamalou et 1B sera prélevé à celle de St Pons.

5 / Opération NRP au 01/01/22 – Présentation globale (pour information)

- création du SIP Littoral à Sète et de son antenne à Pézenas ;
- création du SIE Coeur d'Hérault Littoral à Pézenas et de son antenne à Sète ;
- création d'une antenne du SIP Ouest Hérault à Agde ;
- création du SGC Métropole à Montpellier ;
- création du SGC Est Hérault à Saint-Mathieu-de-Tréviers ;
- la Direction envisage le **transfert des budgets des hôpitaux** de Lodève et Clermont l'Hérault (actuellement gérés au SCG Coeur d'Hérault) **vers la trésorerie hospitalière Est-Hérault** (CHR). Cela devrait avoir lieu après les opérations NRP du 01/01/22 ;
- la Direction nous a informé, qu'à la fin du NRP, **les budgets M22** (EHPAD, ESMS,…) seraient **regroupés** vers deux structures (Montpellier et Béziers) sans plus de précision.
- la Direction maintient le calendrier RH (entretien individuel mi-septembre, campagne de mutation fin octobre, **parution du mouvement au plus tard le 17/11**)

Travaux / Installation:

- **Antenne du SIP Ouest Hérault :** installation prévue dans les locaux de la trésorerie d'Agde au 1er étage, au rez-de-chaussée du bâtiment un projet de France services (FS) est à l'étude ; la Direction indique qu'il y aura un **accueil partagé entre la FS et l'antenne du SIP**. La CGT FP 34 vous prédit un divorce avec une garde exclusive de la FS.

- **SIP Littoral :** rénovation du CFP de Sète prévue au cours du **dernier quadrimestre 2021.**

- **SIE Coeur d'Hérault Littoral à Pézenas :** début des travaux prévu en **janvier 2022.**

Les agents de la Trésorerie d'Agde ne pourront venir à Sète, qu'après le départ des agents du SIE, qui ne pourront partir à Pézenas qu'après achèvement des travaux du CFP, qui ne devraient commencer qu'en janvier 2022 et durer 10 mois….
La Direction indique que les agents de Bédarieux, Lodève et Sète souhaitant intégrer le SIE à Pézenas ne s'installeront qu'à l'issue des travaux et travailleront à distance durant la durée de ces derniers.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34

- **SGC Métropole :** la Trésorerie Municipale de Montpellier est actuellement installée dans les locaux des échelles de la ville. Une dizaine d'emplois (calibrage à préciser) correspondant aux missions exercées par les Trésoreries de **Castries et Mauguio** (pour la gestion comptable des communes de la Métropole) permettra de constituer la structure du SGC Métropole. **Les locaux actuels ne permettant pas de les accueillir, ces agents seront provisoirement installés dans les locaux actuels du Centre de Contact de Montpellier, allée du nouveau monde à 300 mètres, en attendant la livraison des locaux définitifs au rez-de-chaussée du bâtiment A du site Montmorency prévue au dernier trimestre 2022.**

- **SGC Est Hérault :** installation dans de nouveaux locaux pris à bail à Saint-Mathieu-de-Tréviers. Seuls devront être engagés des travaux pour l'aménagement de la zone d'accueil. La livraison devrait être effective **avant le 01/01/2022**.

- **Site Béziers Clémenceau :** la Direction nous assure qu'il y a de place pour accueillir les collègues. Sur plan, cela nous paraît serré. Alors que l'Inspecteur de Sécurité Santé au Travail (ISST) préconise 10 m² par agent, que la Direction pratique le plus souvent 8 à 9 m² par agent, nous nous sommes rendu compte que certains bureaux seront bien en deçà. **La CGT FP 34 a demandé une visite de vos représentants CHSCT au plus vite (et avant le 01/09/2021!)**.

6 / Agents Berkani : procédures de licenciement et de modification substantielle du contrat dans le cadre des opérations NRP menées au 1/09/2021 (pour information)

La DGFiP nous a souvent vendu sa grande restructuration de réseau comme une amélioration de son service. Elle a même vanté l'amélioration des conditions de travail de ses agents isolés dans les petits postes que le NRP allait permettre. Pourtant il y a tout une catégorie de personnels dont elle omet de parler parce que leur prise en charge se fait à grands coups de licenciements.
Ce sont les premières de corvée dont nous parlons : les agentes d'entretien dites Berkani. Ces « petites mains » de l'ombre nous ont prouvé pourtant depuis plus d'un an à quel point elles étaient indispensables par leur engagement quotidien dès les premiers jours de la crise sanitaire pour assurer des conditions d'hygiène suffisantes pour que les agents administratifs puissent exercer leurs missions.
Les opérations NRP au 01/01/21 ont occasionné le licenciement d'un agent Berkani à la feu Trésorerie de Gignac. Voici à présent que le NRP a des conséquences sur 2 agents Berkani :
- licenciement d'un agent Berkani à la Trésorerie de Murviel-les-Béziers
- et la diminution horaire du contrat d'un agent Berkani de la Trésorerie de Frontignan et du CFP de Sète

La DGFiP veut recruter des contractuels en CDD et dans le même temps elle se débarrasse de toutes celles et ceux qu'elle avait recrutés en CDI et qui avaient pensé qu'un statut les protégerait a minima… hypocrisie quand tu nous tiens.

7 / Déploiement du dossier comptable numérique (pour information)

Le dossier comptable numérique, déployé en mai au CSRH de Montpellier, comprend au format dématérialisé les pièces justificatives de la paye et les fiches de procédures décrivant notamment les modalités de contrôle, qui sont classées par les CSRH.

8-1 / Bilan de formation 2020 (pour information)

Ce bilan détaille l'activité de la Division de la Formation professionnelle au titre de l'année 2020. Le contexte sanitaire lié à la COVID-19 a fortement impacté l'organisation des stages et le plan de formation initialement programmé. Pour maintenir une offre de formation, l'ENFIP a développé de nouveaux outils au cours de l'année 2020 notamment la tenue de stages au format distanciel à partir de 2021.

8-2 / Plan de formation professionnelle 2021 (pour avis)

Vote **Pour : CGT / Solidaires / FO/ CFTC-CFDT**

Ce plan tient compte du contexte sanitaire et de la priorité de certaines formations (fonds de solidarité, CDC, NRP, CDL, …).

Une reprise importante des formations en présentiel sera assurée dès le mois de septembre. Ainsi des parcours de formation à destination des nouveaux agents affectés seront mis en œuvre. Afin de laisser le temps aux chefs de service de définir les missions précises des agents nouvellement affectés, le passeport de la formation ne sera à valider que pour le 15/09/21.

En complément, des formations à distance seront maintenues. Afin de permettre aux agents non équipés du matériel nécessaire de suivre ces formations, la division de la formation professionnelle propose aux formateurs et aux stagiaires une solution de repli dans les salles de formation. C'est ainsi que **18 PC sont mis à disposition à Montpellier et 5 PC à Béziers Verdier.**

L'ENFIP réfléchit également aux modalités d'organisation des stages à venir, en favorisant :
- pour les stages théoriques, la tenue en distanciel ;
- pour les stages pratiques, la tenue en présentiel ;

Par ailleurs, le service de la formation professionnelle et de l'ACIF **déménagent les 19/20/21 juillet** dans de nouveaux locaux **Place Aguesseau à Montpellier (proche de Montmorency)**.

9 / Expérimentation de partenaires pour la vente de biens immobiliers des successions vacantes gérées par les pôles de gestion des patrimoines privés de la DGFIP (pour information)

L'expérimentation vise à tester des partenariats **avec des prestataires privés** pour la réalisation de différents types de tâches nécessaires à la vente d'un immeuble, allant de l'inventaire des biens présents dans l'immeuble jusqu'à la rédaction de l'acte de vente. **Le pôle de Montpellier s'est porté candidat** ainsi que ceux de l' Ile-de-France (DNID), Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse et Marseille.
La CGT FP 34 s'oppose bien sûr à la privatisation de nos missions !

10 / Questions diverses :

Travaux Montmorency :
Début octobre, la division de la Comptabilité devrait s'installer au 3ème étage. Cela permettra de libérer le RDC pour créer une zone tampon. A ce moment là, les travaux du 1er étage pourront commencer.

Equipe De Renfort (EDR) :
Lors du CTL du 07/05, nous sommes fortement intervenus sur le devenir des **EDR relais**. Pour mémoire le dispositif disparaît au 01/01/22, mais les EDR relais n'ont aucune information sur leur devenir ! La Direction nous a indiqué que le sujet est encore à l'étude à la DG. **Nous ne lâcherons pas !!!**

Concernant le reste de l'équipe EDR, la Direction a une nouvelle lubie : **le théorème des 3 tiers…**
-**1/3 sera permanisé** sur des services aux « besoins les plus flagrants » jusqu'au prochain mouvement de mutation locale. Ils recevront un **ordre de mission couvrant toute la période**. L'**affectation ne se fera plus au mois mais pour une période donnée.**
- **1/3 sera semi-permanisé**. La Direction définit cela par : « avoir un port d'attache, mais pouvoir intervenir ailleurs au besoin ». Ils recevront un ordre de mission couvrant un ou deux mois, qui pourra être modifié au besoin.
- le **1/3 restant sera l'équipe des « pompiers de service ».** Ils seront affectés sur des missions ponctuelles. Ils pourront donc être affectés sur différentes missions au cours du même mois.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34